



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1375

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Place de l'Hôtel de ville - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1375**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Francheville

objet : **Place de l'Hôtel de ville - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Francheville et la Communauté urbaine de Lyon ont engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la définition d'un projet urbain et un programme d'aménagement public cohérent avec le développement à moyen terme du centre de Francheville le Haut.

Dans ce cadre, la requalification de la place de l'Hôtel de ville et des espaces associés complétera et prolongera l'aménagement déjà réalisé en 2007 de la rue de la Mairie et de la place du Bourg (en partie) pour un montant de 1 450 000 € TTC.

Le projet de requalification viserait à confirmer l'aspect identitaire de la place, à conserver un nombre équivalant de places de stationnement mais aussi à développer tous les éléments favorables à la convivialité, aux échanges et à la détente pour une pluralité de groupes et catégories d'usagers. Ces objectifs seront atteints notamment en lissant la topographie pour une meilleure accessibilité à la mairie et à la salle l'Elan, en conservant le patrimoine végétal et en révélant les autres arbres en bonne santé, en implantant une aire de jeux pour tous petits et en créant un parvis pour l'Hôtel de ville.

L'opportunité se présente d'acquérir, par l'intermédiaire d'une procédure de préemption, la propriété bâtie des consorts Huguets riveraine du parking situé entre l'Hôtel de ville et la salle municipale l'Elan. Cette acquisition pourrait permettre la réorganisation totale de l'espace situé en partie arrière de la mairie, pour réaliser notamment une extension du parking de surface d'une trentaine de places dans un premier temps.

Le montant de l'acquisition foncière plus les frais liés ainsi que la démolition et l'aménagement de l'extension du parking s'élèveraient à la somme de 638 000 € se décomposant comme suit :

- acquisition + frais :	355 000 €,
- démolition :	100 000 €,
- aménagement du parking :	183 000 €.

Par ailleurs, il est également proposé d'engager des interventions en phase études sur les espaces publics comprenant :

- des interventions de maîtrise d'ouvrage en phase de programmation et de conception (publicité, travaux préparatoires),

- un marché de maîtrise d'œuvre avec une mission complète de conception, de réalisation et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC),

- une mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS).

Le budget total des études s'élèverait à 250 000 €.

Le budget total correspondant à l'acquisition foncière, aux études et aux premiers aménagements du parking s'élèverait à la somme de 888 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le projet de réaménagement de la place de l'Hôtel de ville à Francheville le Haut,
- b) - l'engagement des études correspondantes,
- c) - la réalisation d'un parking de surface de 30 places environ.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A 2 - "Réaliser de grands projets structurants", sur l'opération n° 2132 pour un montant total de 888 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 432 500 € en 2010,
- 330 500 € en 2011,
- 77 500 € en 2012,
- 47 500 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.